Les Encombrants

Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

La commune propose le service « débarrât d'encombrants » et suite à diverses demandes nous venons vous apporter les précisions sur ce qui vous est proposé.
Seront ramassés uniquement les encombrants intérieurs soit :

- Meubles (table, chaises, armoire...)
- Matelas et sommiers
- Appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...)

Certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants :

- Gravats, qui doivent être amenés en déchetterie
- Déchets verts (herbe tondue, branchages ...), qui peuvent faire l'objet d'une collecte spécifique ou doivent être déposés en déchetterie
- Pneus usagés, qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste
- Bouteilles de gaz, qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte
- Véhicules à moteur (carcasse de voiture), qui doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, merci de prendre contact avec le secrétariat, **suffisamment à l'avance** pour l'organisation du service technique. La présence du demandeur lors du ramassage est nécessaire afin d'aider au chargement.